

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 72

Pouvoirs : 15

Membres votants : 87

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESCH), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE, (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

Délibération n° 204/2023 : Avenant au marché des assurances : lot n°02 : Véhicules terrestres à moteur

Un marché d'assurances a été souscrit le 18 décembre 2019 pour quatre ans en vue de couvrir l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le CIAS pour un certain nombre de garanties au titre desquelles la couverture pour les véhicules terrestres à moteur confiée au groupement PILLIOT-GLISE.

A l'aune d'un double facteur motivé d'une part la mutualisation des remboursements liés aux émeutes intervenus au mois de juillet 2023 ainsi que les catastrophes naturelles et d'autre part la hausse de la sinistralité enregistrée sur la flotte des véhicules à moteur, le groupement PILLIOT-GLISE a porté à la connaissance de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qu'au regard des circonstances précédemment excipées, le contrat était économiquement déséquilibré et qu'il était nécessaire de le rééquilibrer au risque de le résilier.

Dès lors il a été proposé d'exhausser le coût des primes pour chaque catégorie de véhicules comme suit :

Catégorie	Prime unitaire TTC 2020	Prime unitaire TTC 2023
Remorques + 750kg entre 0 et 7 ans	70,58 €	121,62 €
Remorques + 750kg à partir de 8 ans	37,77 €	65,08 €
Véhicules légers -3,5 t entre 0 et 7 ans	195,71 €	337,24 €
Véhicules légers -3,5 t à partir de 8 ans	145,75 €	251,15 €
Bus entre 0 et 12 ans	728,30 €	1 255,00 €
Bus à partir de 13 ans	601,64 €	1 036,74 €
Véhicules lourds + 3,5t entre 0 et 12 ans	364,15 €	627,50 €
Véhicules lourds + 3,5t à partir de 13 ans	300,82 €	518,37 €
Engins entre 0 et 7 ans	59,11 €	101,86 €
Engins à partir de 8 ans		76,18 €
Assistance véhicules légers	32,54 €	52,27 €
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions	5,90 €	5,90 €

Cette modification a pour conséquence de faire évoluer la prime d'assurance de :

30 846,22 euros TTC en 2020

A

43 864,78 euros TTC en 2023

En outre, il est également proposé de prolonger la durée du lot n°02 : véhicules terrestres à moteur du marché des assurances pour un exercice supplémentaire soit du 01 janvier au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2194-1 ;

Vu la délibération n°233/2019 du 18 décembre 2019 portant attribution du marché public des assurances

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 06 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** la souscription d'un avenant avec le groupement PILLIOT-GLISE sis

Rue de Witternesse

62921 Aire sur la Lys

En vue d'une part d'exhausser le coût des primes pour chaque catégorie de véhicules comme suit

Catégorie	Prime unitaire TTC 2020	Prime unitaire TTC 2023
Remorques + 750kg entre 0 et 7 ans	70,58 €	121,62 €
Remorques + 750kg à partir de 8 ans	37,77 €	65,08 €
Véhicules légers -3,5 t entre 0 et 7 ans	195,71 €	337,24 €
Véhicules légers -3,5 t à partir de 8 ans	145,75 €	251,15 €
Bus entre 0 et 12 ans	728,30 €	1 255,00 €
Bus à partir de 13 ans	601,64 €	1 036,74 €
Véhicules lourds + 3,5t entre 0 et 12 ans	364,15 €	627,50 €
Véhicules lourds + 3,5t à partir de 13 ans	300,82 €	518,37 €
Engins entre 0 et 7 ans	59,11 €	101,86 €
Engins à partir de 8 ans		76,18 €
Assistance véhicules légers	32,54 €	52,27 €
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions	5,90 €	5,90 €

Et d'autre part de prolonger la durée du lot n°02 : véhicules terrestres à moteur du marché des assurances pour une année du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant afférent à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	15	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.